

*Questions orales*

D'après le ministre des Transports, le gouvernement a le pouvoir d'agir, mais il ne l'a pas fait même s'il croit à la possibilité d'une telle défectuosité, se fondant sur le fait qu'on n'a réussi à produire aucune preuve concluante aux États-Unis. Je tiens à préciser que je parle en ce moment des voitures fabriquées au Canada.

Le ministre de la Justice a-t-il demandé l'avis d'experts à ce sujet et, dans la négative, consultera-t-il ses conseillers juridiques pour savoir si le gouvernement aurait ou non une responsabilité égale à celle de la société Ford si la transmission défectueuse des voitures Ford devrait causer des pertes de vie ou des blessures, puisque le gouvernement a le pouvoir de rappeler ces voitures et de supprimer les risques d'accident, qu'il est au courant de ce problème depuis des années et que cet état de choses cause beaucoup d'ennuis à bien des Canadiens?

[Français]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, je n'ai reçu aucune demande de qui que ce soit en la matière à ce jour. Je vais certainement étudier le problème. Je crois que la responsabilité relève de l'administration des lois fédérales dans le domaine de la sécurité des transports, savoir du ministre des Transports, et je vais lui en parler. Mais je n'ai reçu aucune demande de qui que ce soit en ce qui a trait à l'offense criminelle.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE**

ON DEMANDE SI LE PROGRAMME DE STABILISATION EST VENU EN AIDE AUX PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DU QUÉBEC

**M. Marcel Dionne (Chicoutimi):** Madame le Président, hier à la Chambre et au comité de l'agriculture on a laissé entendre que le ministre de l'Agriculture favorisait le Québec dans l'application de programmes d'aide dans plusieurs genres de culture. Le ministre pourrait-il dire s'il est vrai que le programme de stabilisation est venu en aide aux producteurs de pommes de terre du Québec?

[Traduction]

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, le programme de stabilisation sera utile chaque fois qu'il sera mis à profit, mais rien ne permet de croire qu'il constituera une opération lucrative. Ce programme permettra aux agriculteurs qui s'en prévaudront d'éviter la faillite.

\* \* \*

**L'ÉNERGIE**

LA POLITIQUE DE RATIONNEMENT

**M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a plusieurs semaines j'ai posé au premier ministre une question concernant l'avenir énergétique du Canada et la position du gouvernement sur cette question. Je voudrais reformuler la question et demander au ministre de l'Énergie s'il se rend compte, étant donné la diminution de nos

sources intérieures d'approvisionnement en pétrole, l'insécurité et l'instabilité des importations, l'inefficacité et l'insuffisance réelle de notre programme de conservation et de substitution, que sa politique est en fait une politique de rationnement et engage le pays sur la voie du rationnement.

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, je ne comprends certainement pas ce que veut dire le député pour la raison très simple que ce n'est pas notre politique. Notre politique est d'atteindre aussitôt que possible un seuil d'autarcie tel que nous ne serons plus tributaire du pétrole importé. Cette politique prévoit un approvisionnement plus abondant, de meilleurs programmes d'économies d'énergie et toute une série de mesures pour encourager les Canadiens à cesser d'utiliser le pétrole et à se tourner vers d'autres sources de combustibles.

J'ai par exemple déjà annoncé une politique qui prévoit que les raffineries traiteront notre pétrole au Canada même et que l'on emploiera davantage de gaz naturel. Ce sont des économies de plus de 100 000 barils par jour qui pourront être réalisées, rien que grâce aux mesures que j'ai déjà annoncées. Notre objectif est de rendre le Canada totalement indépendant dès que possible. Toute une série de mesures sont déjà en vigueur et j'espère pouvoir en annoncer d'autres une fois qu'un accord sur le prix du pétrole aura été conclu, ce qui se fera bientôt, je l'espère.

**M. Gurbin:** Madame le Président, je comprends parfaitement les implications et les sous-entendus. Les échéanciers retenus pour l'application de toutes ces mesures et pour permettre d'atteindre un seuil d'autarcie où nous n'aurions pas besoin de procéder à un rationnement ne suffiront pas et nous permettront donc de déduire que le gouvernement dispose en fait d'une politique de rationnement.

Le ministre comprend-il les sentiments de frustration tant sur le plan politique que sur d'autres plans qu'éprouveront peut-être les personnes concernées lorsque le rationnement deviendra nécessaire, quelle que soit la forme qu'il prenne, à cause de l'acuité des besoins à court terme du pays?

**M. Lalonde:** Madame le Président, il n'existe pas de programme rationnel, pardon de programme de rationnement . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lalonde:** Excusez-moi, madame le Président, je pensais au budget de l'ancien gouvernement conservateur.

**M. Andre:** Après cette première déclaration, votre nez a raccourci de deux pouces.

**M. Lalonde:** Pour en revenir au gouvernement actuel, il n'envisage aucun programme de rationnement pour le moment. Comme le député le sait, l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie, à l'instar de tous les organismes représentant les autres pays membres de l'Agence internationale de l'énergie, est en train de préparer des mesures qui devraient nous permettre de faire face à une éventuelle pénurie découlant d'un conflit international qui pourrait avoir des conséquences très graves pour tous les pays occidentaux industrialisés.